



Jeudi 09 Octobre 2023



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

[Réunion du Gouvernement: les secteurs des mines et des finances à l'ordre du jour](#)

Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, a présidé mercredi, une réunion du Gouvernement consacrée aux secteurs des mines et des Finances, indique un communiqué des services du Premier ministre, dont voici le texte intégral:

"Le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, a présidé, ce mercredi 8 novembre 2023, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

[Loi de comptabilité publique et de gestion financière: examen de quatre projets de textes d'application](#)

Quatre projets de textes d'application de la loi relative aux règles de comptabilité publique et de gestion financière ont été examinés mercredi lors de la réunion du gouvernement, présidée par le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane.

"Le ministre des Finances a présenté quatre projets de décrets exécutifs qui interviennent en application des dispositions de la loi n 23-07 du 21 juin 2023, relative aux règles de comptabilité publique et de gestion financière", indique un communiqué des services du Premier ministre.



[La loi de finances rectificative de l'année 2023 publiée au Journal officiel](#)

La loi de finances rectificative de l'année 2023 (LFR) a été publiée au dernier Journal officiel (JO) n 70.

Il s'agit de la loi n 23-15 du 5 novembre 2023 portant loi de Finances rectificative de l'année 2023 signée par le président de la République, M.Abdelmadjid Tebboune.



[Exportations hors hydrocarbures](#)

[Forcing des pouvoirs publics](#)

Il est question d'intégrer les chaînes des valeurs mondiales.

Dans le but de valoriser les premiers résultats de la nouvelle politique économique, notamment dans le domaine des exportations hors hydrocarbures, les pouvoirs publics s'attèlent à porter cette activité à une étape supérieure.



[Réunion du gouvernement](#)

[Mines et Finances à l'ordre du jour](#)

Le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, a présidé, hier, une réunion du gouvernement consacrée aux secteurs des mines et des finances, indique un communiqué des services du Premier ministre. Ainsi, un avant-projet de loi régissant les activités minières, présenté par le ministre de l'Énergie et des Mines a été examiné. L'avant-projet de loi établit un cadre incitatif pour les investisseurs et vise à promouvoir le transfert technologique en encourageant les entreprises minières à partager leur expertise avec des partenaires locaux.



[Les prix du pétrole plongent](#)

[L'Opep rassure](#)

Le baril de Brent a perdu près de 10 dollars depuis le 27 octobre dernier.

L'espoir de voir le baril franchir la barre des 100 dollars d'ici la fin de l'année semble s'être envolé. À moins d'un revirement de situation spectaculaire. À l'instar de l'agression barbare de l'entité sioniste qui provoquerait l'embrasement du Moyen-Orient, une région qui abrite des poids lourds du marché de l'or noir.



[Réunion du Gouvernement : L'ouverture du capital du CPA et de la BDL à l'ordre du jour](#)

Le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, a présidé, ce mercredi, une réunion du Gouvernement durant laquelle plusieurs points ont été examinés.

A cet effet, le ministre des finances a présenté quatre projets de décrets exécutifs qui interviennent dans l'application des dispositions de la loi no. 23-07 du 21 juin 2023 relative aux règles de comptabilité publique et de gestion financière. Il s'agit des textes du projet de décret exécutif fixant les conditions de nomination et d'agrément des experts-comptables. Ce projet de décret vise à définir les conditions et modalités de nomination et d'agrément des agents publics chargés de la gestion des fonds publics, de l'exécution et du contrôle de la régularité des opérations budgétaires et financières.



[Guendouzi : «L'entreprise doit aussi jouer son rôle»](#)

Le soutien aux exportations hors hydrocarbures se confirme avec la panoplie de mesures déjà prises par les pouvoirs publics qui ont affiché leur volonté et surtout souligné la nécessité de diversifier les exportations. Les entreprises sont néanmoins appelées à prendre le relais, en proposant un produit exportable, prospecter des marchés extérieurs et aussi maîtriser le métier de l'export dans toutes ses dimensions.



Préoccupations des exportateurs : Pour une refonte de la réglementation des changes

La nécessité de revoir la réglementation des changes est revenue tel un leitmotiv lors de la rencontre qui a réuni, mardi dernier, les organisations professionnelles et des exportateurs avec les ministres des Finances et du Commerce. En présence des représentants de la Banque d'Algérie, les exportateurs ont mis l'accent sur cet aspect considérant que la réglementation en vigueur constitue un des grands obstacles à l'exportation.



CAAR-CCI-Oasis : Signature d'un accord de partenariat

La Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR) et la Chambre locale de commerce et d'industrie (CCI-Oasis), ont signé mercredi à Ouargla une convention de partenariat visant à offrir de nouvelles prestations dans le domaine de l'assurance aux opérateurs relevant du tissu économique, a-t-on appris des responsables de cette compagnie nationale.



La loi de finances rectificative 2023 publiée au JO : Hausse significative des dépenses

La loi de finances rectificative de l'année 2023 (LFR) a été publiée au dernier Journal officiel (JO) n 70. Il s'agit de la loi n 23-15 du 5 novembre 2023 portant loi de Finances rectificative de l'année 2023 signée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Cette loi, adoptée en octobre dernier par les deux chambres du Parlement, comprend la prise en charge des dépenses ordinaires supplémentaires liées essentiellement aux mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des ménages, renforcer la sécurité alimentaire et soutenir le programme d'investissement public au profit de certaines wilayas.



[Une commission mixte pour lever les obstacles aux exportateurs](#)

La mise en place prochaine d'une commission mixte regroupant les ministères des Finances et du Commerce ainsi que les organisations patronales, pour lever les obstacles aux exportateurs, selon le ministre des finances, Laaziz Faid.

S'exprimant lors d'une conférence de presse tenue au terme d'un atelier sur les procédures bancaires, douanières et fiscales relatives à l'exportation, en présence du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, M. Faid a précisé que cette commission «prendra en charge toutes les préoccupations soulevées par les exportateurs lors de cette rencontre, notamment en matière législative et réglementaire».



[Pétrole : le Brent sous 80 dollars le baril pour la première fois depuis juillet](#)

Les prix du pétrole ont creusé leurs pertes mercredi, le Brent glissant sous 80 dollars le baril pour la première fois depuis juillet, les perspectives économiques moroses, notamment en Chine et en Europe laissant craindre pour la demande mondiale.



[Loi relative à la comptabilité publique et à la gestion financière : examen de quatre projets de textes d'application](#)

Quatre projets de textes d'application de la loi portant règles de comptabilité publique et de gestion financière ont été examinés mercredi lors de la réunion gouvernementale, présidée par le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane.

« Le Ministre des Finances a présenté quatre projets de décrets exécutifs qui interviennent dans l'application des dispositions de la loi no. 23-07 du 21 juin 2023 relative aux règles de comptabilité publique et de gestion financière », précise un communiqué du Premier ministre. ministre des services ministériels.



Valeur de la monnaie locale devant la devise

À la Banque d'Algérie l'euro, il est à 144.04 dinars algériens, tandis que sa vente s'effectue à 144.11 dinars algériens.

Le dollar américain est à 134.72 dinars algériens à l'achat et à 134.73 dinars algériens à la vente.



La loi de finances rectificative de l'année 2023 publiée au Journal officiel

La loi de finances rectificative de l'année 2023 (LFR) a été publiée au dernier Journal officiel (JO) n 70.

Il s'agit de la loi n 23-15 du 5 novembre 2023 portant loi de Finances rectificative de l'année 2023 signée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Cette loi, adoptée en octobre dernier par les deux chambres du Parlement, comprend la prise en charge des dépenses ordinaires supplémentaires liées essentiellement aux mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des ménages, renforcer la sécurité alimentaire et soutenir le programme d'investissement public au profit de certaines wilayas.

الحكومة تدرس أربعة مشاريع نصوص تطبيقية لقانون المحاسبة العمومية والتسيير المالي

درست الحكومة خلال اجتماعها الأسبوعي الذي انعقد يوم الاربعاء برئاسة الوزير الأول, السيد أيمن بن عبد الرحمان, أربعة مشاريع نصوص تطبيقية لقانون المحاسبة العمومية والتسيير المالي, حسب ما أفاد به بيان لمصالح الوزير الاول.

و جاء في البيان أن وزير المالية قدم خلال هذا الاجتماع أربعة مشاريع مراسيم تنفيذية, تأتي تطبيقا لأحكام القانون رقم 23 - 07 المؤرخ في 21 يونيو 2023, المتعلق بقواعد المحاسبة العمومية والتسيير المالي.



4مشاريع مراسيم تنفيذية في مجال المالية على طاولة الحكومة

درست الحكومة في إجتماعها الدوري اليوم برئاسة الوزير الاول أيمن بن عبد الرحمان 4 مشاريع مراسيم تنفيذية في مجال المالية.

وخلال الإجتماع الذي جرى بقصر الحكومة قدّم وزير المالية 4 مشاريع مراسيم تنفيذية تتعلق بقواعد المحاسبة العمومية والتسيير المالي.



صدر قانون المالية التصحيحي لسنة 2023

صدر قانون المالية التصحيحي لسنة 2023، بعدما وقعه رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون، والمؤرخ في 5 نوفمبر الجاري.

وحسب العدد الأخير للجريدة الرسمية، القانون يتضمن جملة من التدابير خاصة منها الرامية للحفاظ على القدرة الشرائية للأسر وتعزيز الأمن الغذائي ودعم برنامج الاستثمار العمومي لفائدة بعض الولايات.

LAAZIZ FAID. *Ministre des Finances*

«Notre priorité est de stimuler l'activité économique et de restaurer l'équilibre du budget de l'Etat»

Dans cet entretien, le ministre des Finances, Laaziz Faid, fait le point sur les finances du pays et les grandes réformes engagées dans son secteur. Il prévient d'emblée que les tensions géopolitiques persistantes continuent d'affecter les cours mondiaux des matières premières, en particulier des produits alimentaires, dont les prix ne cessent d'augmenter. Cela a nécessité, dit-il, une intervention croissante de l'Etat, pour pallier les effets négatifs sur le pouvoir d'achat des ménages ainsi que sur les équilibres des comptes et du budget de l'Etat. Laaziz Faid rassure néanmoins sur le fait que les principaux indicateurs économiques et financiers du pays à fin juillet 2023, comparativement à la même période de 2022, ont connu une évolution.



PHOTO: B. LUIS

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR MAHMOUD MAMART

En votre qualité de premier argentier du pays, pouvez-vous nous dresser un état des lieux réels des finances du pays aujourd'hui ?

Pour répondre à cette question, permettez-moi de revenir, brièvement, sur la situation économique nationale, qui bénéficie d'un contexte favorable reflétant une nouvelle étape dans la transformation du pays entreprise par le gouvernement. En effet, l'économie algérienne a démontré sa résilience face aux chocs successifs de la crise sanitaire et du conflit Russie-Ukraine. Cela s'est

exploré de +1,9%. Quant au comportement des finances publiques, jusqu'à travers la situation des opérations du Trésor (SROT) à fin juillet 2023, on peut observer un déficit global du Trésor de 491,60 Mds DA, contre un déficit de 394,53 Mds DA enregistré à fin juillet 2022. Ce revenu du déficit résulte, principalement, d'une augmentation simultanée des recettes budgétaires de 27% et la hausse des dépenses budgétaires de 30,9%. En effet, les recettes budgétaires ont enregistré, à fin juillet 2023, un montant de 5976,34 Mds DA, contre un

prévu dans le projet de loi de finances pour l'année à venir, et en soutien aux efforts visant à réduire les prix des produits de première nécessité sur le marché national, il a été décidé de supprimer, temporairement, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), appliquée aux légumineuses, à la viande blanche et aux œufs. L'Etat a également alloué des enveloppes financières considérables dans le cadre du budget de 2024 pour les transferts sociaux, dont la valeur a atteint 2900 milliards de dinars, dont la majeure partie est destinée à soutenir les prix des produits de base. Un montant de 403 milliards de dinars a été affecté de ces fonds pour soutenir les prix

certains secteurs, non seulement à une seule mais à plusieurs lois de finances rectificatives, et ce, pour adapter leurs budgets aux repercussions socioéconomiques de la crise sanitaire de la Covid-19, qui s'est répétée sur leurs finances publiques par une augmentation des dépenses et une baisse des recettes. De ce fait, le gouvernement a eu recours à une loi de finances rectificative pour l'année 2023 afin de prendre en charge les évolutions récentes des principaux agrégats macroéconomiques et budgétaires observés après le dépôt de la loi de finances initiale pour 2023, ainsi pour l'intégration de l'impôt budgétaire induit par la mise en

macroéconomiques et budgétaires, suggérant une poursuite de la croissance, en particulier dans le secteur hors hydrocarbures. On a également noté une amélioration des revenus d'exportation, un excédent de la balance des paiements, une augmentation des réserves de change et une réduction du déficit budgétaire.

Cependant, les tensions géopolitiques persistantes continuent d'affecter les cours mondiaux des matières premières, en particulier des produits alimentaires, dont les prix ne cessent d'augmenter. Cela a nécessité une intervention croissante de l'Etat, pour pallier les effets négatifs sur le pouvoir d'achat des ménages ainsi que sur les équilibres des comptes et du budget de l'Etat. Afin d'atténuer les effets de ces hausses de prix, des mesures ont été prises pour renforcer le pouvoir d'achat des ménages. Cela s'est traduit par la révision du barème de l'impôt sur le revenu global (IRG), l'augmentation des salaires des fonctionnaires, grâce à la révision de la grille des points indiciaires pour les années 2022, 2023 et 2024, l'introduction et la revalorisation de l'allocation chômage, ainsi que l'augmentation des allocations et des pensions de retraite pour certaines catégories sociales spécifiques.

A titre d'illustration, les principaux indicateurs économiques et financiers à fin juillet 2023, comparativement à la même période de 2022, ont connu une évolution. En effet, les ressources ordinaires encaissées ont enregistré, à fin juillet 2023, un montant global de 2677,86 Mds DA contre un encaissement de 2601,77 mds DA à fin juillet 2022, soit une hausse de +2,92%, du fait de l'augmentation des recettes fiscales de +17,7% et des revenus des dotations de l'Etat de +23,2%. Concernant la fiscalité des hydrocarbures budgétisés, elle a enregistré, à fin juillet 2023, un montant de 3298,49 Mds DA, en hausse de +56,8% comparativement au recouvrement réalisé à fin juillet 2022, et ce, suite à la hausse des quantités d'hydrocarbures

fin juillet 2022. Cette amélioration est due à l'effet de la hausse de la fiscalité pétrolière budgétisée de +56,8% et la hausse des ressources ordinaires de +2,9%. Pour le financement du déficit global du Trésor, il a été procédé, à fin juillet 2023, au financement non bancaire pour un montant de 692,61 Mds DA. Ce mode de financement a également permis, en plus du financement du déficit du Trésor, la couverture de financement bancaire de 190,15 Mds DA, l'emprunt national pour la croissance économique de 6,07 Mds DA et l'emprunt externe de 4,79 Mds DA.

À peine le débat sur la loi de finances rectificative 2023 clos, le gouvernement a mis sur la table le projet de loi de finances 2024. Quelles sont les principales et nouvelles dispositions de ce PLF-2024 ? Pourquoi des lois rectificatives à chaque fois ?

Il me tient à souligner que la loi de finances constitue l'un des principaux instruments de mise en œuvre du programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, ainsi que du plan du gouvernement pour une année donnée. Ce qui caractérise le projet de loi pour l'année 2024, c'est qu'il vise à concrétiser de nombreuses décisions du président de la République, prises lors des réunions antérieures du Conseil des ministres. Une de ces décisions majeures concerne la suppression de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), qui figure parmi les 54 engagements du président de la République. Cette taxe était un héritage de la réforme fiscale des années 1990 et pesait lourdement sur les entreprises nationales. Les recettes provenant de cette taxe, qui représentaient 70% des revenus des collectivités locales, seront compensées par les recettes issues de la taxe sur les produits pétroliers (TPP), estimées à 186 milliards de dinars, par rapport aux 120 milliards de dinars précédemment perçus grâce à la taxe professionnelle.

Dans le cadre des mesures importantes

Afin d'atténuer les effets de ces hausses de prix, des mesures ont été prises pour renforcer le pouvoir d'achat des ménages. Cela s'est traduit par la révision du barème de l'impôt sur le revenu global (IRG), l'augmentation des salaires des fonctionnaires, grâce à la révision de la grille des points indiciaires pour les années 2022, 2023 et 2024, l'introduction et la revalorisation de l'allocation chômage, ainsi que l'augmentation des allocations et des pensions de retraite pour certaines catégories sociales spécifiques.

ce qui concerne le soutien direct et indirect, sa valeur a atteint 8000 milliards de dinars. Toutes ces allocations financières visent à soutenir le pouvoir d'achat des citoyens et à atténuer les impacts des chocs économiques mondiaux qui touchent la plupart des marchés internationaux.

De même, le projet de loi de finances pour 2024 est basé sur une démarche réaliste obéissant à la consolidation des mesures décidées par les pouvoirs publics pour assurer la soutenabilité des dépenses publiques, stimuler l'activité économique et restaurer à moyen terme l'équilibre du budget de l'Etat, à travers de nouveaux instruments institués par les dispositions de la LOLF pour une meilleure gestion des deniers publics.

En outre, le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une série de mesures fiscales et douanières importantes qui s'articulent autour de plusieurs axes, il s'agit notamment du soutien à l'investissement et à l'économie nationale ; de la conformité fiscale et lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ; de l'étalement de l'assistance fiscale et mobilisation des ressources ; les facilitations fiscales, la simplification et harmonisation des procédures et enfin leur modernisation.

Et concernant les lois de finances rectificatives ?

Sur la question du pourquoi d'une loi de finances rectificative, je tiens à préciser que le mécanisme du recours à cet instrument est bien prévu par la loi organique relative aux lois de finances -LOLF (loi n° 18-15 du 02 septembre 2018), qui indique dans son article 7 que « la loi de finances rectificative (LFR) a pour objet de modifier ou de compléter, en cours d'année, les dispositions de la loi de finances de l'année ».

En effet, une loi de finances rectificative permet d'apporter des amendements à la loi de finances initiale, compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique et financière du pays. A titre d'exemple, en 2020, plusieurs pays

ont eu recours, non seulement à une seule mais à plusieurs lois de finances rectificatives, et ce, pour adapter leurs budgets aux repercussions socioéconomiques de la crise sanitaire de la Covid-19, qui s'est répétée sur leurs finances publiques par une augmentation des dépenses et une baisse des recettes.

De ce fait, le gouvernement a eu recours à une loi de finances rectificative pour l'année 2023 afin de prendre en charge les évolutions récentes des principaux agrégats macroéconomiques et budgétaires observés après le dépôt de la loi de finances initiale pour 2023, ainsi pour l'intégration de l'impôt budgétaire induit par la mise en

œuvre de faire un meilleur ciblage des couches de la population devant bénéficier des subventions de l'Etat. Qu'avez-vous prévu à cet effet ? Pourquoi les industriels et les grandes firmes continuent d'en profiter ?

La loi de finances de l'Etat participe, à travers les transferts sociaux, au renforcement de la solidarité sociale, de la protection et de la préservation des populations les plus vulnérables, notamment les handicapés, les dimanches et les titulaires de faibles revenus, contre la pauvreté et la précarité. L'amélioration des mécanismes de subventions universelles aux prix des produits de base, à travers l'identification et la détermination des catégories bénéficiaires d'aide, constitue une des priorités des pouvoirs publics. L'article 188 de la loi de finances pour 2022 représente le premier cadre juridique instituant le principe de ciblage de ces subventions, et ce, pour instaurer plus d'équité sociale entre les différentes couches de la population, à travers la mise en place d'un programme de compensation monétaire aux ménages vulnérables. Pour ce faire, le gouvernement travaille en collaboration avec de nombreux départements ministériels pour l'achèvement

de ce dossier, et ce, afin de fournir un meilleur service public aux citoyens et d'assurer une gestion optimale du Programme de compensation monétaire (PCM) des réserves, où plusieurs outils techniques seront initiés dont certains ont opérationnels et d'autres en cours de développement.

La numérisation de l'administration, celle en rapport notamment avec votre secteur, revient ces dernières années tel un leitmotiv. Le chef de l'Etat en a fait même un de ses chantiers majeurs. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Comment expliquer-vous le retard accusé par l'opération ? Renseignez-vous que, par exemple, en termes de paiement électronique, l'Algérie est à la traîne...

Il est essentiel de souligner que le ministère des Finances a intensifié son processus de numérisation au cours des deux dernières années, conformément aux directives de monsieur le président de la République. Des avancées significatives ont été réalisées dans la numérisation des activités du secteur, notamment en matière de numérisation des services de l'administration fiscale, de l'administration du domaine national, de la douane, ainsi que dans le domaine du paiement électronique. Toutes les structures du ministère travaillent sans relâche pour mener à bien ces projets, malgré les défis complexes auxquels nous sommes confrontés. Dans cette perspective, le ministère des Finances s'est doté d'une structure centrale de numérisation et a élaboré une vision stratégique à moyen terme à travers le schéma directeur informatique stratégique 2024-2028. De plus, un data center de haute qualité, pré-qualifié « tier 3 », a été développé, intégrant les technologies les plus récentes, et sera opérationnel en décembre 2023. Ce data center hébergera toutes les solutions du secteur - Jibayitic, Mossabamatic, MACF, SIGB - dans un environnement de cloud privé hautement sécurisé, garantissant une disponibilité maximale des services. Il est important, également, de préciser qu'une formation sera dispensée pour préparer le personnel à gérer et exploiter ce data center. Des améliorations ont également été apportées à la sécurité informatique, avec la création

significatifs ont été réalisés, notamment en ce qui concerne la stabilité et la rentabilité du secteur bancaire, le renforcement de l'offre de crédits bancaires, l'amélioration de l'infrastructure technique et matérielle des banques et la digitalisation des différents services offerts.

Cette réforme a pour objectif de diversifier les options de financement, de renforcer le marché des crédits bancaires, notamment dans le domaine du capital investissement et des produits conformes à la finance islamique. Elle inclut également la poursuite de la modernisation des systèmes d'information grâce à la mise en place d'un système Global Banking et le développement de moyens de paiement modernes, notamment les solutions monétiques...

Effectivement, outre l'effort de numérisation, les mécanismes visant à atteindre l'objectif d'inclusion bancaire en Algérie comprennent la diffusion des nouveaux moyens de paiement, l'implémentation généralisée des guichets de banques et établissements financiers, l'assouplissement de la réglementation, la mise en place de textes fixant les normes de transparence financière et de concurrence ainsi au sein du système bancaire algérien, et la promotion de l'éducation financière.

Récemment, divers textes de loi ont été finalisés ou adoptés, tels que la nouvelle loi monétaire et bancaire, la loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics, la loi relative aux règles générales de la comptabilité publiques et blend'autres. Toutefois, il convient de noter que l'instauration de réformes financières est un processus complexe qui exige une planification minutieuse, une coordination efficace et une transition fluide. Plusieurs arguments peuvent être avancés pour justifier une approche progressive dans ce domaine, où la confiance et la stabilité jouent un rôle essentiel.

L'Algérie est l'un des rares pays qui tolère un marché de change parallèle des principales devises. Et vous avez confirmé récemment l'existence d'un système de réglementation au sein de la Banque d'Algérie pour les bureaux de change. Quand leur lancement est-il prévu ?



PHOTO: EL WATAN

pour contribuer de manière significative à ce processus résident dans la sensibilisation du public à l'importance de recourir au marché officiel et aux avantages que cela peut apporter à l'économie nationale dans son ensemble, en encourageant l'utilisation de cette voie.

Vous avez représenté l'Algérie à la dernière réunion des BRICS, qui a eu lieu en Afrique du Sud. Comme tout le monde le sait, la demande d'adhésion de l'Algérie n'a pas été retenue. Cela a suscité beaucoup de déception. Les raisons de cet échec ont été largement commentées et le dossier a été déclaré « clos », selon les dires même du chef de l'Etat. Qu'en est-il maintenant de l'adhésion à la banque des BRICS, sachant



Pour les paiements en ligne, la priorité a été accordée à la sphère publique, ainsi qu'à la mise en place de l'automatisme du processus d'intégration des web marchands via le site www.cibweb.dz.

de plateformes de travail collaboratif, telles que une plateforme e-learning et une gestion électronique du courrier. Il est important de noter que le ministère des Finances a mis en place un plan de conduite du changement visant à accompagner, vulgariser et former tous les agents impliqués dans les finances publiques. Dans le domaine du paiement électronique, 12 marques/modèles de terminaux de paiement électronique (TPE) et 2 solutions de paiement QR Code ont été certifiées et homologuées. Une plateforme web a été conçue par la SSB pour la vente libre de TPE et sera disponible très prochainement, ainsi un réseau de prestataires agréés a été établi pour l'installation et la maintenance des TPE, ainsi que la formation des agents de contrôle du ministère du Commerce.

Pour les paiements en ligne, la priorité a été accordée à la sphère publique, ainsi il a été procédé à l'automatisme du processus d'intégration des web marchands via le site www.cibweb.dz. De plus, les commerçants de type Marketplace et les super-applications peuvent désormais adhérer, grâce au développement de modules de paiement par des start-up, avec 50 modules certifiés. En ce qui concerne le paiement mobile, des référentiels fonctionnels, techniques et sécuritaires ont été élaborés, ainsi qu'un accord tarifaire interbancaire. Les premiers résultats de ces efforts seront visibles à partir de l'année 2024, et ils se concentreront principalement sur l'amélioration de la qualité des services publics offerts aux citoyens.

Un autre chantier qui s'annonce est celui relatif à la réforme du secteur bancaire et financier. Pourquoi, selon-vous, une telle réforme traîne-t-elle ? A quand des banques et un marché financier, notamment la Bourse d'Alger, à la hauteur des potentialités dont dispose le pays ?

Le souhaite souligner que la réforme du secteur bancaire est actuellement en cours de renforcement et de consolidation. Des progrès

que l'Algérie y a déjà placé 1,5 milliard de dollars ?

Pour éviter de répéter les expériences précédentes et garantir le succès de cette opération, le gouvernement algérien prévoit de prendre un ensemble de mesures structurales visant à réduire l'écart entre le marché officiel et le marché parallèle. Cela contribuera à absorber les transactions sur le marché parallèle de la devise. Equilibrer l'offre et la demande de devises et renforcer la confiance sur le marché officiel sont, également, des impératifs essentiels pour assurer la réussite de cette initiative.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la décision de réviser en profondeur la loi monétaire et bancaire, qui constitue une réponse aux évolutions du secteur bancaire et à la situation macroéconomique qui ont soulevé d'importantes questions en matière de politique monétaire, d'évolution technologique et de gestion des risques. Ce nouveau cadre légal s'inscrit dans la continuité des réformes entreprises par les autorités publiques pour restructurer le secteur bancaire et financier en Algérie, afin de s'aligner sur l'économie mondiale et répondre aux exigences de la réforme économique souhaitée.

Il convient de noter que la mise en place de mécanismes pour l'ouverture des bureaux de change en Algérie est prévue dans le cadre de la loi n° 23-09 du 21 juin 2023, relative à la loi monétaire et bancaire. Cette loi vise à établir un cadre réglementaire structuré pour faciliter progressivement les opérations de change. Les activités des bureaux de change engloberont plusieurs opérations d'achat et de vente pour les résidents et les non-résidents, notamment la vente de devises pour les résidents. Ces mécanismes représentent une première étape dans la mise à jour du cadre réglementaire régissant les opérations de change, contribuant ainsi au développement de l'économie nationale.

Il est à rappeler que les clés essentielles

que l'Algérie y a déjà placé 1,5 milliard de dollars ?

Pour répondre à cette question, permettez-moi d'abord de revenir brièvement sur ce sommet des BRICS tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, les 22 et 23 août 2023, auquel j'ai participé en ma qualité de représentant de monsieur le président de la République. Pour rappel, l'alignement des BRICS sur l'ordre du jour des travaux de ce sommet et qui vient appuyer les principes que ce groupe proclame en matière d'ouverture, d'inclusivité et d'expansion du partenariat avec le « Sud global ». Plusieurs pays, dont l'Algérie, avaient d'ailleurs exprimé un intérêt pour être membres des BRICS. L'Algérie avait alors pris acte de la décision de ce sommet d'inviter six nouveaux pays à adhérer au groupe, tout en saluant cette démarche entreprise par les BRICS en vue de promouvoir un multilatéralisme basé sur les principes de partenariat, d'équité et d'inclusivité.

Dans ce cadre, il est important de souligner que l'intérêt exprimé par l'Algérie pour adhérer à ce forum a été motivé par le souci de contribuer davantage à la consolidation des efforts déployés à l'échelle internationale, visant à rechercher collectivement des solutions novatrices et à associer les contours d'un avenir commun caractérisé par la coopération et la solidarité.

L'Algérie est connue pour ses principes et traditions qui ont de tout temps figuré sa politique étrangère et constitué le moteur de son engagement diplomatique à travers le monde. Notre pays a toujours été porteur d'une vision ambitieuse du monde, qui puise ses racines dans un ensemble de valeurs fondamentales, telles que le respect de la souveraineté des Etats, la promotion de la diversité et le rejet de toutes formes de domination et d'ingérence étrangères. Fidèle à ses valeurs et traditions, l'Algérie continuera à travailler avec toutes les composantes de

l'Union de la plus, les commerçants de type Marketplace et les super-applications peuvent désormais adhérer, grâce au développement de modules de paiement par des start-up, avec 50 modules certifiés.

la communauté internationale, au sein et en dehors du groupe des BRICS, pour travailler à bâtir un système international de gouvernance dans une perspective de durabilité et d'inclusion en s'appuyant sur les principes de justice, d'équité et d'une multipolarité harmonieuse.

Il est important de souligner que le traitement médiatique observé à cette question a été équilibré et que l'approche adoptée par certains médias n'a jamais eu pour but de porter atteinte à la réputation de l'Algérie, mais plutôt de permettre au public de s'informer et de participer à la discussion sur certains faits et enjeux liés à cette adhésion.

Concernant l'adhésion de l'Algérie à la Nouvelle Banque de développement, connue pour être la banque des BRICS, il est utile de rappeler que la NDB est une institution financière qui a pour mission d'appuyer les pays en développement, à travers l'expertise et les financements, dans la mise en place de projets de développement et de les accompagner dans leur processus de transformation économique. L'adhésion à la NDB est un processus distinct de celui des BRICS. La volonté de l'Algérie de faire partie de la NDB résulte de sa conviction de la nécessité de diversifier ses partenariats multilatéraux de développement. A cet égard, je vous confirme que le processus d'adhésion de l'Algérie à la NDB est bien engagé et suit son cours, et que l'accord de principe a été donné par le conseil d'administration de la banque lors de sa réunion du 14 août.

Où en êtes-vous aujourd'hui avec la réforme budgétaire, qui est entrée en vigueur en début d'année et qui a été consacrée par la loi de finances pour 2023 ?

Avant tout, il est primordial de faire un état de l'union sur la mise en œuvre de la nouvelle approche budgétaire axée sur les objectifs et la performance des programmes, conformément aux dispositions de la loi organique 18-15 relative aux lois de finances entrées en vigueur en 2023. Ce nouveau paradigme budgétaire, qui permet une gestion plus transparente et efficace des recettes et des dépenses de l'Etat, a été rendu possible grâce aux différents réformes opérées par le ministère des Finances, notamment par la révision du code des marchés publics, la loi relative aux règles générales de la comptabilité publique ainsi que par la

prochaine finalisation de la nouvelle loi de partenariat public-privé. En outre, la révision de la loi relative à la comptabilité publique a permis de définir les modalités d'opérations comptables : budgétaire, générale et d'analyse des coûts (CAC), conformément aux principes de la loi organique 18-15. En effet, le ministère a été au rendez-vous, cette année et le sera pour l'année prochaine, quant à la distribution des affectations financières durant la première semaine du mois de janvier. Cela traduit notre engagement et notre volonté pour la réalisation des objectifs tracés dans le cadre de cette réforme.

Je tiens à préciser, également, que dans le cadre de la mise en œuvre effective de la loi organique relative aux lois de finances, le ministère des Finances œuvre, à travers la mise en place de différents instruments de bonne gouvernance, à améliorer l'efficacité et la responsabilité dans la gestion des finances publiques, tout en favorisant la croissance économique et le bien-être des citoyens, et en mettant un fort accent sur les principes de prévision et de transparence dans la gestion, j'ajoute essentiels d'une bonne gouvernance, ce qui permettra aux citoyens et aux opérateurs économiques d'avoir une vision claire et précise de l'utilisation des fonds publics.

Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme budgétaire, plusieurs actions ont été réalisées afin d'accompagner le changement vers cette nouvelle manière de gérer les finances publiques et pour garantir l'adhésion de tous les acteurs concernés, une vaste opération de formation a été organisée, consistant, dans une première étape, à former les formateurs, au nombre de 200, puis les acteurs du budget d'Etat, au nombre de 4000, en plus de l'organisation des séminaires sur tout le territoire national, ce qui a permis de consolider les notions acquises et de répondre aux préoccupations soulevées, notamment au niveau local. M. M.

ENTREPRISES PUBLIQUES EN DIFFICULTÉS

Un programme d'aide aux EPIC en perspective

L'accompagnement financier des entreprises publiques en difficultés se poursuit. L'Etat, qui a dégagé dans le cadre de différents programmes d'importantes enveloppes financières pour voler au secours de ces entreprises, revient à la charge en inscrivant ce dossier parmi ses priorités en 2024. Dans le projet de loi de finances pour 2024 (PLF-2024), un montant de 200 milliards de dinars est prévu à cet effet. Il est question d'apurer les dettes des entreprises publiques à caractère industriel et commercial (EPIC) en jouant sur la baisse du taux d'intérêt. Et ce, pour un montant global qui tournerait autour des 170 milliards de dinars, dont 40 milliards de dinars seront dédiés à la prise en charge des assiettes foncières. L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade) et les jeunes entrepreneurs bénéficieront, de leur côté, d'une réduction de taux d'intérêt de

24 milliards de dinars. Il reste à savoir quel serait l'impact d'une telle mesure sur le fonctionnement de ces entreprises, dont les difficultés financières ne font que s'allonger et dont les performances sont loin d'être au rendez-vous, alors que ces entités ont déjà bénéficié par le passé de dispositifs de rééchelonnement de leurs dettes fiscales. Des mesures de facilitation assorties de l'effacement total des pénalités d'assiette et de recouvrement en vue de renforcer les performances économiques et financières de ces entreprises. Une manière de leur permettre de redémarrer sur de nouvelles bases. Autrement dit, un nouveau départ pour relancer leur productivité et leur rentabilité. Mais, les résultats n'ont pas suivi pour bon nombre d'entre elles. Et pourtant même l'attribution des crédits à ces entités a été depuis quelques années conditionnée par la signature de contrats de performance,

comme c'est le cas d'ailleurs pour les entreprises publiques économiques (EPE). Ce que le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoum, a rappelé à maintes reprises, mettant l'accent sur le recours aux contrats de performance pour mieux répondre aux attentes du marché et du secteur industriel et économique. Un point sur lequel les responsables du secteur des Finances ont déjà insisté, soulignant que l'appui financier de l'Etat aux entreprises publiques ne peut se faire sans la modernisation du mode de gestion. Il était même question qu'un cahier des charges définissant les conditions d'accès de ces entreprises au soutien financier étatique soit mis en place. Ce qui tarde à être généralisé. D'où encore ces aides qui semblent orientées vers l'amélioration de la situation des EPIC. Serait-ce réellement le cas, connaissant l'ampleur des difficultés? **Samira Imadlou**

Il existe encore des obstacles à éliminer pour encourager l'exportation hors-hydrocarbures

Le Gouvernement face à la nécessité de coordonner l'effort collectif

Le ministre des Finances, Laaziz Faid a évoqué, avant-hier, à Alger, lors d'une conférence de presse tenue au terme d'un atelier sur les procédures bancaires, douanières et fiscales relatives à l'exportation, en présence du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, «la nécessité de consentir davantage d'efforts en vue de consacrer la confiance entre les instances publiques et les opérateurs économiques», relevant l'impact négatif des contraintes financières et douanières sur les performances à l'exportation des entreprises nationales.

Il a suggéré, à cet effet, la création d'«une commission mixte regroupant les ministères des Finances et du Commerce ainsi que les organisations patronales, pour prendre en charge les préoccupations des exportateurs, notamment en matière législative et réglementaire».

Création d'une commission mixte prochainement

Il a souligné à l'occasion le rôle important des organisations patronales, considérées comme des fervents défenseurs de la simplification des procédures réglementaires et organisationnelles pour encourager l'exportation du produit national à l'étranger, évoquant, les efforts continus du Gouvernement en faveur de faciliter l'activité d'exportations. Il utilise de plus en plus les incitations fiscales et douanières pour soutenir les opérateurs économiques, souhaitant exporter leurs produits. Le développement du commerce extérieur exige, selon le ministre du Commerce et de la Promotion des Exportations, une collaboration accrue entre les pouvoirs publics et des opérateurs économiques. Il a insisté, lors de cette rencontre, sur l'importance d'adopter «une approche participative reposant sur la concertation entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques, en vue de promouvoir les exportations hors hydrocarbures». La coor-

dination et la concertation entre ces différents acteurs permettraient de trouver «des solutions aux problèmes soulevés auxquels se confrontent les entreprises de production et exportatrices.

Les incitations financières, fiscales et douanières devraient plutôt contribuer à l'augmentation de la productivité des entreprises nationales, y compris des petites et moyennes entreprises (PME), tout en les encourageant à orienter leur excédent vers l'exportation. Cette stratégie permettra au pays d'accélérer sa transition vers une structure plus diversifiée de la production nationale et des échanges, profitant de son emplacement géographique qui donne sur l'Afrique et l'Europe pour exporter ses produits.

La diversification économique est devenue depuis quelques années la priorité numéro 1 de l'Algérie. Le ministre des Finances a rappelé, lors de la conférence de presse, l'importance de sortir «de l'économie de la rente et de s'orienter vers une économie productive», saluant la nouvelle approche des pouvoirs publics. Il a insisté sur l'implication des opérateurs économiques dans le développement de l'économie nationale, dans un contexte international délicat. Un défi de taille à relever qui nécessite un partenariat solide entre les différents acteurs sus-cités. Pour y parvenir, il faut s'attaquer d'abord aux obstacles organisationnels et régle-



Adopter «une approche participative reposant sur la concertation entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques» (Photo: DR)

mentaires auxquels font face les opérateurs économiques et identifier les objectifs qui s'accordent avec les priorités des pouvoirs publics aujourd'hui, à savoir booster l'investissement, la production nationale et encourager les exportations.

Il est impératif, dans ce cas de «lever les contraintes et d'unifier la vision entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques, en vue de développer, diversifier, et augmenter le volume des exportations hors hydrocarbures pour pouvoir par-tant adhérer aux chaînes des valeurs mondiales», a plaidé M. Zitouni, saluant «les efforts consentis par les établissements bancaires, financiers et douaniers en soutien aux opérateurs économiques, ainsi que les efforts fournis par le reste des institutions de l'Etat et les autres secteurs ministériels». Sans oublier «le rôle axial du Conseil national consultatif de promotion des exportations.

Pour s'affranchir de l'économie de la rente et aller vers une économie productive, d'importantes mesures financières et fiscales incitatives sont introduites dans le projet de loi de Finances 2024, dont la baisse de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la suppres-

sion de la Taxe sur l'activité professionnelle (TAP)... Ces dispositions parmi d'autres augmenteraient le volume des exportations et encourageraient l'investissement. Cependant, M. Faid a appelé «les exportateurs à adhérer et à contribuer au travail du Conseil national de la fiscalité, étant un espace de consultation visant à réformer le système fiscal national et tout ce qui concerne les procédures fiscales afférentes à l'exportation». Le secteur douanier est en pleine transformation.

«L'opération globale de numérisation des procédures et transactions dans le secteur des Finances constitue un appui fort en termes de simplification des procédures appliquées dans les opérations d'exportation», a souligné le ministre, mettant en avant les efforts des services de douanes en vue de faciliter l'exportation, plaidant, dans le même temps, pour «une rationalisation et une bonne maîtrise des importations, outre l'augmentation et la diversification de la production locale, citant les mesures prises par les pouvoirs publics pour augmenter la productivité et améliorer la qualité des produits locaux en vue de booster l'exportation».

Samira Takharboucht

SOUTIEN ET COORDINATION ENTRE LES EXPORTATEURS ET LES INSTANCES PUBLIQUES

Faïd plaide pour une économie productrice

Intervenant en marge de l'atelier tenu mardi à la SAFEX d'Alger consacré aux procédures bancaires, douanières et fiscales relatives à l'exportation, le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a annoncé « la mise en place prochaine d'une commission mixte regroupant les ministères des Finances et du Commerce ainsi que les organisations patronales, pour prendre en charge les préoccupations des exportateurs, notamment en matière législative et réglementaire ».

Dans son allocution prononcée à cette occasion, le ministre des Finances a mis en exergue « l'importance des mesures de facilitation mises en place par le secteur des Finances dans les domaines douanier et fiscal pour soutenir et garantir la fluidité de l'opération d'exportation ». Il a cité, en particulier, « la déclaration douanière simplifiée et l'exportation à travers le carnet douanier d'admission temporaire, un document de transit douanier international, en vertu duquel le paiement

des taxes et droits de douane exigibles est suspendu ». S'adressant aux cadres du secteur du Commerce, des Finances, des Douanes et des Impôts, aux représentants de l'ABEF et de la CAGEX, ainsi qu'aux présidents d'associations professionnelles et d'établissements exportatrices dans différents secteurs, le ministre a reconnu qu'actuellement, les exportateurs « font face à certaines pratiques qui impactent négativement le développement de l'activité d'exportation ». Face à ce fléau, Laâziz

Faïd a mis en avant « la nécessité de consentir davantage d'efforts en vue de consacrer la confiance entre les instances publiques et les opérateurs économiques ». Animant conjointement cet atelier avec le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, le ministre des Finances, au cours de son discours, n'a pas manqué de « saluer la nouvelle approche suivie par les pouvoirs publics visant à sortir de l'économie de la rente et à s'orienter vers une économie productrice ».

Concernant l'opération globale de numérisation des procédures et transactions dans le secteur des Finances, Faïd a indiqué qu'elle « constituera un appui fort en termes de simplification des procédures appliquées dans les opérations d'exportation ». D'autre part, Laâziz Faïd a souligné que la signature, la semaine prochaine, de la nouvelle loi relative au foncier économique « consacrera plusieurs réformes visant à améliorer le climat des investissements ».

H. S. A.

La loi de finances rectificative publiée au Journal officiel



La loi de finances rectificative de l'année 2023 (LFR) a été publiée au dernier Journal officiel (JO) n 70. Il s'agit de la loi n 23-15 du 5 novembre 2023 portant loi de Finances rectificative de l'année 2023 signée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Cette loi, adoptée en octobre dernier par les deux chambres du Parlement, comprend la prise en charge des dépenses ordinaires supplémentaires liées essentiellement aux mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des ménages, renforcer la sécurité alimentaire et soutenir le programme d'investissement public au profit de certaines wilayas.

Le texte prévoit une hausse des recettes budgétaires de l'Etat de près de 13%, pour atteindre près de 9.000 milliards (mds) de DA, et une augmentation des dépenses à plus de 14.700 mds de DA (+6,7%).

La LFR prévoit également une hausse des recettes exceptionnelles à 1.410 mds de DA,

dont 848 mds de DA proviennent de Sonatrach et 400 mds de DA des dividendes de la Banque d'Algérie.

La loi de finances rectificative s'attend aussi à une hausse des exportations de biens, qui devraient atteindre en 2023 une valeur de 52,8 mds de dollars, soit une augmentation de 6,5 mds de dollars par rapport aux projections de la Loi de finances 2023.

Quant aux importations de biens, elles devraient atteindre 41,5 mds de dollars (+12,5%).

Ces données ont été établies sur la base d'un prix de référence (fiscal) du baril de pétrole brut à 60 dollars et du prix du marché du baril de pétrole brut à 70 dollars.

S'agissant de la croissance économique, il est attendu une croissance de 5,3% en 2023, contre 4,1% prévue dans la loi de finances initiale pour 2023, tirée principalement par le secteur des hydrocarbures (+6,1%).

La croissance du PIB hors hydrocarbures se situe, quant à elle, à 4,9% dans la LFR 2023.

الاقتصادية الاولى

بين وزارتي المالية والتجارة ومنظمات أرباب العمل

لجنة مختلطة للتكفل بانشغالات المصدرين

• رفع رأسمال "كاجكس" إلى 10 مليار دج



أعلن وزير المالية لؤي فيدي، عن تشكيل لجنة مختلطة بين دائرته الوزارية ووزارة التجارة وترقية الصادرات ومنظمات أرباب العمل، لصد التكفل بتشغالات المصدرين، مشجدا على أن المصدرين يواجهون بعض المعاربات التي تؤثر سلبا على تطور النشاط التصديري، مما يستدعي بذل المزيد من الجهد من أجل تعزيز الثقة بين الهيئات العمومية والمعاملين الاقتصاديين، مشجرا إلى أن آلية دعم التصدير خارج المخزونات تستعز أكثر من خلال رفع رأسمال الشركة الجزائرية لتأمين الصفقات «كاجكس» والذي سيتم رفعه من 3 إلى 10 مليار دج.

محمد بن

المهنيين بالتصدير العزلت لتدابيرهم مع الوقف الكلي للعقود والرسوم ولقد الإطاحة من دفع التكلفة، حيث أبرز دور البروف. الأخضر على مستوى القاطن الجنوبية والموجه لتسهيل تصدير المنتجات الفلاحية والمواد سريعة التلف مع تخفيف إجراءات الرقابة الجمركية مؤكدا أن معالجة المنتجات المستعدة صارت لا تتجاوز 48 ساعة.

وأكد الوزير في ذات الصدد أن العملية الشاملة ترقنة الإجراءات والمعاملات في كل قطاع العمالية بتشكيل داعمها فورا في سياق معالجة الإجراءات تلك المنطقة في عمليات التصدير، حذرا أهمية الاستثمار في ترويج الصادرات لتعزيز ثقة واستقرار الاقتصاد الوطني مع نصين مراح الاستثمار لمعمل الجزائر حاضرة للاستثمارات الخارجية المباشرة والتنمية الأمر الذي ركز عليه رئيس الجمهورية من خلال تخطيطه وتوجيهه في كل المجالات كما دعا فدي إلى عقد الواردات والتحكم فيها وزيادة وتوزيع الإنتاج المحلي لاقتنا إلى الإجراءات التي كرسيتها للمنشآت العمومية الرافع من الإثباتية وتنصن جودة المنتجات المحلية ما يخلق نغما للعمليات التصديرية، محذرا من التوقيع على القانون الجديد المتعلق بالاعتماد الاقتصادي الأسرع الخطى ويخلق ذلك حيز للثقة وهو نعم يخلق حلة من الإصلاحات لتبسط في إطار نصين

وأوضح فيدي خلال ندوة صحفية عقدت في ختام ورشة العمل حول الإجراءات التكميلية والتصديري، بحضور وزير التجارة وترقية الصادرات، الطيبان ريتوني، أن هذه اللجنة ستتكفل بمعالجة كافة الإشغالات والمشاكل التي لتتها المصدرون خلال هذا اللقاء لاسيما في المجالات التشريعية والتنظيمية واختير الوزير أن المصدرين يواجهون بعض المعاربات التي تؤثر سلبا على تطور النشاط التصديري، مما يستدعي بذل المزيد من الجهد من أجل تعزيز الثقة بين الهيئات العمومية والمعاملين الاقتصاديين، حذرا في ذات السياق أهمية التسيق والكوار بين مختلف الفاعلين لإيجاد حلول للمشاكل المطروحة، مذكرا بالمقاربة الحديثة التي تتبعها السلطات العمومية لخدمة طموح الخروج من الاقتصاد الريعي والتوجه نحو اقتصاد منتج.

كما أكد فيدي على أهمية الإجراءات التشغيلية التي يطبقها قطاع عمالية في الشؤون الجمركية والجمالية دعم وضمان سلامة العملية التصديرية، مشجرا على وجه الخصوص إلى التصريح الجمركي المبسط والتصديق عن طريق بوابات القبول المؤقت والتي بعد وثيقة توكية تسمح

مشجرا إلى أن آلية دعم التصدير خارج المخزونات تستعز أكثر من خلال رفع رأسمال لشركة الجزائرية لتأمين الصفقات «كاجكس» والذي سيتم رفعه من 3 إلى 10 مليار دج.

المصدرين على السهولة والإطراظ في عمل المعاملين الوطني للعمالية الذي يعزز بمصاه للتدابير من أجل اصلاح السلطنة المحلية الوطنية وكل ما يخص الإجراءات العمالية ذات الصلة بالتصدير.

مناح الاستثمار ونجما كثر في أهمية الإجراءات المتعلقة بفتح الرسم على النشاط المحلي في إطار مشروع قانون المالية لسنة 2024، من وزير المالية



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



f

@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger